

SERVICE CIRCULATION

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4

Vu le code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux sur le réseau d'assainissement, rue Georges Martin,

Arrête :

- Article 1 :** L'entreprise « Les Fils de Ferdinand Beck » - 57200 Wiesviller - procédera, pour le compte de la CASC, à des travaux sur le réseau d'assainissement rue G. Martin, les **28 et 29 janvier 2021**.
- Article 2 :** Durant ces travaux, le stationnement des véhicules sera interdit et qualifié de gênant au droit des travaux et la route sera barrée entre la rue Schild et la rue Lehmann.
- Article 3 :** L'entreprise « Les Fils de Ferdinand Beck » sera chargée de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier et une déviation sera mise en place par la rue de Wousviller et la rue Lehmann, sauf pour les riverains.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté et dont la présence est de nature à apporter une gêne pour les travaux, pourra être enlevé par les soins de l'administration aux frais et risques de son propriétaire.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 25 janvier 2021

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

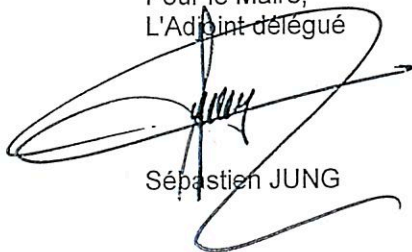


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le *26.01.2021* selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

26.01.2021



Sébastien JUNG

